

<b>INTERBEV CERQUA</b>	Référentiel pour la qualification des élevages fournisseurs de bovins maigres destinés à l'engraissement en vue d'approvisionner les filières de viande bovine certifiée Label et CCP	Réf. : RF QFBM 1
		Rev. : 3
		Date : 30/11/02

## 1 - Préambule domaine d'application

Les élevages qui **fournissent des bovins à un abattoir**, soit directement, soit par un intermédiaire commercial (négociant, groupement de producteurs, ...) en vue d'approvisionner une filière de **produit viande certifiée non transformée** doivent être qualifiés par un Organisme de Qualification dûment habilité par l'Organisme Certificateur qui a en charge le contrôle du produit certifié.

Pour les produits « viande bovine certifiée » issus d'animaux de race spécialisée à viande regroupés sous le terme générique de « troupeau allaitant », le **schéma d'élevage** traditionnel comporte souvent le passage des bovins dans deux élevages successifs souvent localisés dans des régions très différentes. C'est ainsi que l'on distingue traditionnellement :

- des élevages dits de naissance.
- des élevages dits d'engraissement ou de finition. Cette distinction se justifie par une adéquation des exigences particulières de chacune des deux étapes de l'élevage aux conditions géographiques et pédoclimatiques propres à certaines régions ; les régions où les sols sont lourds, difficiles à travailler en raison du relief sont plus favorables aux prairies et par conséquent à la phase « naissance » ; les régions plus propices aux cultures sont plus favorables à l'engraissement.

Un élevage de naissance commercialise traditionnellement deux types de bovins :

- des **jeunes animaux sevrés** appelés communément « broutards » ; il s'agit d'un animal traditionnel du troupeau allaitant sevré, (rupture de l'alimentation lactée) à un âge compris entre 9 et 12 mois après une période de pâturage au cours de laquelle il continue de téter sa mère.
- des **animaux adultes** commercialisés à des âges et périodes différents en fonction de la politique de renouvellement du cheptel d'animaux reproducteurs.

Ces deux types de bovins sont traditionnellement commercialisés à destination d'éleveurs qui vont les engraisser ; c'est la raison pour laquelle il est proposé d'englober ces deux types de bovins sous l'appellation « bovins maigres ».

Cette distinction traditionnelle n'occulte pas le fait que certains élevages de naissance peuvent commercialiser des animaux « gras » prêts pour l'abattage ; on parle alors d'élevage de naissance et d'engraissement ; si ces élevages approvisionnent une filière de produit viande certifiée (label ou CCP), ils sont qualifiés de la même façon qu'un élevage d'engraissement.

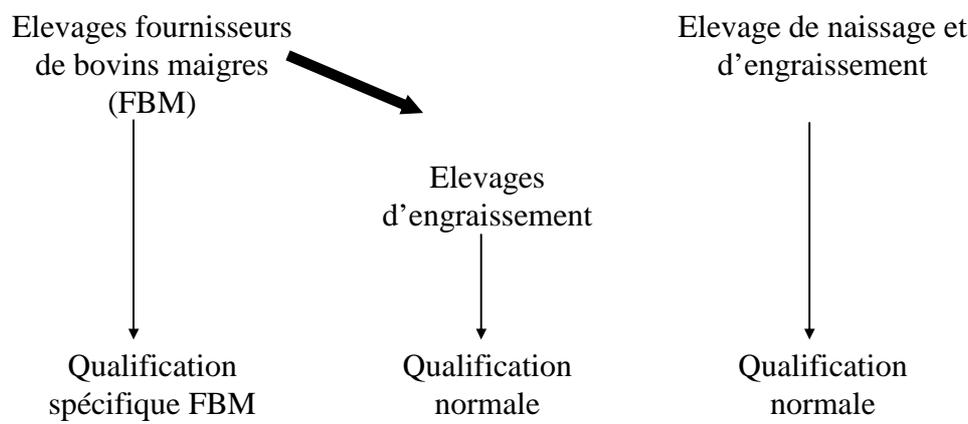
Les élevages dits de naissance sont très dispersés géographiquement (tout le territoire national). Les bovins maigres issus d'un même élevage de naissance se retrouvent souvent dispersés

géographiquement dans plusieurs élevages d'engraissement et peuvent de ce fait se retrouver **dispersés dans toutes les filières de produit viande certifiée** qui s'appuient sur les produits du troupeau allaitant.

Cela signifie que potentiellement, si on ne veut pas perturber ce schéma de production traditionnel qui participe pour une large part aux spécificités des produits certifiés issus du troupeau allaitant, il faudrait **qualifier les élevages de naisage pour toutes les démarches de viande certifiée**.

Cette perspective peu réaliste techniquement et économiquement conduit à envisager une **qualification spécifique des élevages fournisseurs de bovins maigres (FBM)** sur la base et selon les modalités définies ci-après.

Schématiquement, la situation peut s'illustrer de la façon suivante :



## 2 - Principes de la qualification spécifique FBM

- Un **cahier des charges unique** de qualification pour tous les élevages fournisseurs de bovins maigres destinés, après engraissement, à rentrer dans une filière de produit viande certifiée donnée, Label ou CCP.
- Qualification de l'élevage par un organisme de qualification habilité par **au moins un organisme certificateur** agréé pour au moins un produit « viande bovine non transformée certifiée ».

- **Traçabilité :**

La provenance d'un « élevage qualifié pour la fourniture de bovins maigres » susceptibles de rentrer dans une démarche de certification de produit viande est avérée par la délivrance à l'élevage d'une attestation par l'Organisme de Qualification.

les bovins maigres issus d'un élevage qualifié FBM sont tracés par l'intermédiaire de leur passeport au verso du quel l'éleveur qualifié FBM appose une vignette spécifique « bovins maigres ».

- Les Organismes de Qualification communiquent régulièrement les informations relatives aux élevages qualifiés FBM dans une région, à l'organisme régional désigné par INTERBEV-CERQUA pour assurer la gestion de la base de données régionale FBM. Ces données régionales sont ensuite consolidées dans une base de données nationale.

### 3 - Texte de références

- Tous les textes réglementaires relatifs à l'élevage bovins.
- La base commune aux référentiels de certification de produit viande qui impliquent les élevages de bovins (septembre 1998).
- La notice technique Label Rouge gros bovins

### 4 - Définition

**Broutard** : jeune bovin sevré à un âge supérieur à 4 mois après une période d'alimentation mixte lait + fourrage et destiné à l'engraissement.

**Bovin maigre** : bovin qui nécessite une phase d'engraissement avant d'être commercialisé pour la boucherie.

**Elevage de naissance** : élevage disposant d'un troupeau allaitant de race à viande.

**Elevage d'engraissement ou de finition** : élevage qui prépare, au moyen d'une alimentation et de conditions d'entretien appropriées, les bovins pour être abattus à destination de la boucherie.

**Sevrage** : moment où le lait est supprimé totalement de l'alimentation de l'animal.

### 5 - Caractéristiques

#### 5.1 *Caractéristiques implicites*

Respect de la « base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins » (septembre 1998).

#### 5.2 *Caractéristiques explicites*

##### 5.2.1 *Caractéristiques communes Label et CCP*

- Respect des caractéristiques complémentaires de la « base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins » (septembre 1998).
- Animaux issus de races à viande

Les bovins sont de « type racial viande », c'est-à-dire que la mention « type racial » renseignée sur le passeport de l'animal correspond à l'une des races (ou sont issus du croisement entre elles) citées dans la catégorie « type à viande » de l'accord interprofessionnel et de sa notice d'application relatifs aux mentions devant figurer obligatoirement en matière d'étiquetage et de promotion de la viande bovine.

La mention de **la race** doit être précisée dans le cas de bovins maigres destinés à approvisionner une filière de viande bovine qui correspond à **un label racial**.

- Animaux nés et élevés en France

Si les bovins ne sont pas nés dans l'élevage (remplacement d'un veau mort, reproducteur acheté), ils proviennent d'un élevage situé en France.

- Veaux élevés au pis jusqu'à l'âge de 4 mois minimum et consommant de l'herbe fraîche pendant la période estivale ou du fourrage conservé à base d'herbe (foin ou ensilage) pendant la période hivernale, avant le sevrage.

Cet âge est porté à **5 mois** dans le cas de bovins maigres destinés à approvisionner une filière de viande **Label fermier**.

#### *5.2 2 Caractéristiques propres aux Labels*

- Chargement inférieur ou égal à 2UGB/ha et 0.3 ha de prairie par UGB
- Aliment composé référencé (fournisseur et formule)
- Castration avant l'âge de 12 mois.

## **6 - Points à maîtriser et moyens de maîtrise**

### *6.1 Caractéristiques implicites et caractéristiques complémentaires*

Conformes à ceux définis dans le document « base commune aux référentiels de certification de produit viande qui impliquent les élevages de bovins » (septembre 1998)

## 6.2 Caractéristiques explicites

Caractéristiques communes Label et CCP	Points à maîtriser	Moyens de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bovins de type racial viande</li> <li>Identification de <b>la race</b> si approvisionnement d'un <b>Label Rouge racial</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Race des parents</li> <li>Race des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insémination (naturelle ou artificielle) raisonnée entre reproducteurs de race à viande</li> </ul> <p><b>Enregistrements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ déclaration naissance (documents de notification)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Animaux nés et élevés en France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Naissance et élevage dans un élevage situé en France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Naissance dans l'élevage ou dans un autre élevage situé en France</li> </ul> <p><b>Enregistrements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ documents de notification</li> <li>→ passeport</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Veaux élevés au pis jusqu'à l'âge de 4 mois minimum et consommant de l'herbe fraîche ou du fourrage conservé à base d'herbe avant le sevrage</li> <li>L'âge est porté à <b>5 mois</b> si approvisionnement d'un <b>Label fermier</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation de lait maternel par tétée au moins jusqu'à 4 mois d'âge ou 5 mois dans le cas de Label fermier</li> <li>consommation d'herbe fraîche pendant la période estivale ou de fourrage conservé à base d'herbe (foin ou ensilage) avant le sevrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du plan d'alimentation défini dans la base commune</li> </ul> <p><b>Enregistrements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ plan d'alimentation</li> <li>→ déclaration de naissance (documents de notification).</li> </ul>
<b>Caractéristiques propres Label</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargement inférieur ou égal à 2 UGB/ha et 0.3 ha de prairie par UGB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif du troupeau de race à viande par rapport à la surface</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calcul du chargement conformément à la définition de la CNLC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aliments composés référencés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Provenance des aliments composés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionnement en aliment composés uniquement auprès de fournisseurs référencés dans le fichier national accessible sur le site Internet d'INTERBEV et dont au moins un aliment composé est référencé pour un label.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Castration avant l'âge de 12 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Age des bovins mâles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Registre d'élevage.</li> </ul>

## 7 - Méthodes et moyens de contrôle

### 7.1 Caractéristiques implicites et caractéristiques complémentaires

Conformes à ceux définis dans le document « base commune aux référentiels de certification de produit viande qui impliquent les élevages de bovins » (septembre 1998)

### 7.2 Caractéristiques explicites

Caractéristiques communes Label et CCP	Méthodes et moyens de contrôles	Enregistrements
<p>Bovins de type racial viande</p> <p>Identification de la race si approvisionnement d'un Label Rouge racial</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle documentaire sur site : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ des copies des documents de notification, transmis au maître d'œuvre départemental de l'identification (informations sur les naissances)</li> <li>⇒ des passeports</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu de diagnostic de qualification et de contrôle de suivi de l'élevage</li> <li>• Registre des bovins (copie des documents de notification)</li> <li>• Classeur des passeports</li> </ul>
<p>Animaux nés et élevés en France</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle documentaire sur site : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ des copies des documents de notification (information sur les mouvements d'animaux)</li> <li>⇒ des passeports qui comportent une étiquette précisant les détenteurs successifs des animaux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu de diagnostic de qualification ou de contrôle de suivi de l'élevage</li> <li>• Registre des bovins (copie de documents de notification)</li> <li>• Classeur des passeports</li> </ul>
<p>Veaux élevés au pis jusqu'à l'âge de 4 mois minimum et consommant de l'herbe fraîche ou du fourrage conservé à base d'herbe avant le sevrage</p> <p>L'âge est porté à <b>5 mois</b> si approvisionnement d'un <b>Label fermier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle documentaire sur site du respect du plan d'alimentation défini dans la base commune</li> <li>• Examen visuel de la présence des veaux à proximité des vaches mères permettant une tétée soit libre (stabulation libre ou pâturage), soit contrôlée par l'éleveur (stabulation entravée)</li> <li>• Examen visuel de la présence des vaches mères et des veaux au pâturage pendant la période normale de pâturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu de visite de qualification ou de contrôle de suivi de l'élevage</li> <li>• Plan d'alimentation</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques propres aux Label</b></p>		
<p>Chargement inférieur ou égal à 2 UGB/ha et 0.3 ha de prairie par UGB</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle documentaire sur site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu de diagnostic de qualification et de contrôle de suivi de l'élevage</li> </ul>
<p>Aliments composés référencés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle documentaire sur site internet d'INTERBEV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fichier des fournisseurs d'aliments composés référencés avec référencement des formules pour les fournisseurs de Labels</li> </ul>
<p>Castration avant l'âge de 12 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle documentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre d'élevage</li> </ul>

